



PROCÈS-VERBAL

du Conseil municipal de ST-LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 4 juillet 2014 - 20h00

L'an Deux mille quatorze, le quatre juillet, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 18 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Camille OGER, Valérie MORILLON, Patricia BUTAULT, Jean-Robert TIGNON, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Céline FROGER, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Sylvie FORTIN

Membres excusés : Michel LENORMAND (*pouvoir donné à CEUS Marie-Françoise*), Jean-Louis CILLON (*pouvoir donné à Sylvie FORTIN*), Olivier BACLE (*pouvoir donné à JOSELON Jean-Pierre*)

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

~~~~~

### 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2014

**Adopté** à l'unanimité.

### 2 – SALLE DES FETES – DEVIS DU S.I.E.M.L.

Le SIEMML présente les devis à la charge de la Commune pour les dessertes (électrique et télécom) de la salle des fêtes :

- desserte basse tension = 2 317 € HT (pas de TVA)
- desserte télécom = 10 959,25 € TTC
- éclairage public (uniquement de la voie nouvelle) = 24 516, 18 € HT (pas de TVA)

soit un total de 37 792.43 € TTC à la charge de la Commune.

L'éclairage du parking est compris dans le lot Voirie Réseaux Divers.

L'ensemble des réseaux (électricité, télécom, eau potable) est estimé à 100 000 € HT.

Il est demandé au Conseil de statuer sur les différentes propositions.

Le Conseil municipal, après avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**ADOpte** l'ensemble des propositions.

### 3 – S.I.E.M.L – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE "GAZ"

Monsieur Christian USUREAU expose :

L'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine et par étape des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité. La suppression de la tarification réglementée de l'énergie va notamment soumettre les contrats de fourniture au droit commun de la commande publique. La commune est concernée dès le 31 décembre 2014 pour la fourniture en gaz de l'école publique et de la mairie.

Le SIEMML propose la constitution d'un groupement de commande d'achats d'énergie, avec pour avantage :

- Susciter les meilleures offres de prix en mutualisant les besoins des communes
- Confier à un seul acteur, la mise en œuvre des procédures lourdes et complexes de l'appel d'offres

Ce groupement visera à répondre aux besoins récurrents des membres dans l'acheminement et la fourniture de gaz naturel dans un premier temps, puis d'électricité dans un second temps.

Le SIEML sera coordinateur chargé d'assister les communes dans la définition de leurs besoins et de centraliser ceux-ci, d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultations, de signer et notifier les marchés.

Sa mission sera gratuite, sauf éventuellement les frais extérieurs (publicité, frais de conseil...).

Le Conseil Municipal doit décider ou non l'adhésion de la Commune au groupement de commandes du SIEML.

**Après le vote de l'assemblée, l'adhésion est adoptée à la majorité :**  
21 voix pour, 2 abstentions.

#### **4 – PERSONNEL – AUTORISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire indique que désormais la Trésorerie exige une délibération du Conseil Municipal de portée générale, pour autoriser Monsieur le Maire à payer les heures complémentaires et supplémentaires réalisées par les agents municipaux.

Ces heures font toujours l'objet d'un contrôle à priori ou à posteriori par les chefs de services et le service ressources humaines.

Seraient ainsi autorisés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires l'ensemble des agents de catégories B et C, titulaires, stagiaires ou contractuels, à temps complets, non complet ou partiels.

Le nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires ne peut pas dépasser les limites réglementaires.

Le Conseil municipal, après avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DONNE l'autorisation** à Monsieur le Maire d'assurer le paiement des heures complémentaires et supplémentaires.

#### **5 – AERODROME – CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE**

Monsieur le Maire expose :

L'aérodrome du « Pontreau » a été créé en 1935.

Il dépend de la Délégation Pays de la Loire de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest (DAC Ouest) et la Ville de Cholet en est l'exploitant.

Plusieurs riverains de l'aérodrome habitant les communes de Cholet, Saint-Léger-sous-Cholet et Le May-sur-Evre se plaignent des nuisances sonores générées par les activités aéronautiques et plus particulièrement par l'activité voltige.

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 janvier au 18 février 2013 et relative au Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) de l'aérodrome de Cholet, de nombreuses observations et courriers se rapportant presque exclusivement aux nuisances sonores ressenties par les riverains, ont été adressés au commissaire enquêteur.

Le 6 mai 2013, une Association pour la Défense contre les Nuisances de l'Aérodrome de Cholet – Le Pontreau (ADENA) a été créée par des riverains pour pouvoir traiter les problèmes environnementaux liés à la présence de l'aérodrome.

Compte tenu du territoire concerné et afin de rechercher des solutions amiables pour maîtriser les nuisances et réduire la gêne avec les usagers de l'aérodrome et les populations riveraines, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Maine et Loire la création d'une commission consultative de l'environnement conformément au code de l'environnement.

Cette commission serait l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines de l'aérodrome et serait composée : des services de l'Etat, des collectivités, des représentants de clubs de l'aérodrome, de l'association des riverains.

Le Conseil municipal, après avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** la création de la Commission
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer la demande auprès de Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

## 6 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS PROPOSITION DE NOMS

Monsieur le Maire rappelle le rôle essentiel de cette commission qui s'exerce en matière de contributions directes (en particulier pour la taxe d'habitation).

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la Commission communale des impôts directs est de **8**, ainsi que **8** suppléants.

**Le Conseil municipal doit proposer le double de commissaires nécessaires, soit 32 personnes** (16 titulaires et 16 suppléants).

Ce point a déjà été présenté lors de la séance du 16 mai 2014, mais le Conseil municipal n'avait pu composer qu'une liste partielle. Elle est désormais quasiment complète.

| <b>Commissaires titulaires</b>      | <b>Commissaires suppléants</b>      |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Domiciliés dans la Commune :</b> | <b>Domiciliés dans la Commune :</b> |
| 1 – Jean-Joseph DIXNEUF             | 1 – Madeleine SAMOREAU              |
| 2 – Jean TIGNON                     | 2 – Nathalie PUCHAUD                |
| 3 – Marie-Claude NAUD               | 3 – Maurice POTIRON                 |
| 4 – Philippe COUTANT                | 4 – Bernard AUDUSSEAU               |
| 5 – Laurent SAUDEAU                 | 5 – Odile MAQUAIRE                  |
| 6 – Bernard TUFFEREAU               | 6 – Roger MARCHAND                  |
| 7 – Jean-Claude SORIN               | 7 – Joël DOUET                      |
| 8 – Corinne DROUET                  | 8 – Jean-Yves MERIEAU               |
| 9 – Bernard BREVET                  | 9 – Marie-Danielle GUEDON           |
| 10 – Jacqueline DORME               | 10 – Jean-Luc JOYER                 |
| 11 – Françoise MARTIN               | 11 – Véronique GOURDON              |
| 12 – Jean-Paul DELRUE               | 12 – Didier LANDREAU                |
| 13 – Marie-Geneviève PINEAU         | 13 – Marie-Christine DAVID          |
| 14 – Jeannine DOUET                 | 14 – Bernard AUGEREAU               |
| <b>Domiciliés hors Commune :</b>    | <b>Domiciliés hors Commune :</b>    |
| 1 – Marie-Juliette TANGUY           | 1 – Gabriel TRICOIRE                |
| 2 -                                 | 2 – Jean DUFROUX                    |

Le Conseil municipal, après avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'ensemble des noms proposés.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la liste à la Direction des Services Fiscaux.

## **7 - DIVERS**

### **7 – 1 – EMPLOIS SAISONNIERS**

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, il est proposé au Conseil de prendre à trois reprises 2 jeunes sur une durée de 3 semaines, pour compenser les départs en congés du personnel des services techniques, sur les mois de juillet et août.

Il est demandé au Conseil municipal de reconduire cette opération en 2014.

Le Conseil municipal après avoir valablement délibéré à l'unanimité de membres présents ou représentés,

- **ADOPTÉ** à l'unanimité la proposition.
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour signer les contrats.

### **7 -2- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Monsieur le maire indique que pour faire suite au renouvellement de l'ensemble des conseils municipaux, la Communauté d'Agglomération du Choletais veut installer la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Cette instance, composée de conseillers municipaux des communes membres est chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements ou de compétences des communes vers l'établissement public de coopération intercommunale.

La représentation des communes a été fixée par l'article 53 du règlement intérieur approuvé lors du Conseil de Communauté, le 16 juin 2014, comme suit :

- jusqu'à 2 499 habitants : 1 représentant
- de 2 500 à 9 999 habitants : 2 représentants
- Cholet : 4 représentants

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mrs Jean-Paul OLIVARES et Jean-Pierre JOSELON représentants pour siéger au sein de cette Commission.

Le Conseil municipal après avoir valablement délibéré à l'unanimité de membres présents ou représentés,

- **ADOPTÉ** les désignations.

### **7 -3- ENTRETIEN ET CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE**

Monsieur Christian USUREAU, adjoint, expose :

La défense incendie est de la compétence du Maire, même dans les zones économiques gérées par la CAC. Or le SDIS ne contrôle plus le débit et la pression des poteaux incendie.

L'entreprise Veolia, exploitant du réseau eau potable et incendie, propose un contrat d'entretien et de mesures (nettoyage, graissage, mesures de la pression et du débit) au prix de 65,34 € T.T.C. par poteau. Les 29 poteaux existant seraient contrôlés par cycle de 3 ans. Le coût global sur 3 ans serait de 1894.86 € TTC.

L'application d'une couche de peinture et l'apposition du numéro d'identification seraient réalisées par nos services techniques.

Le contrat se terminerait le 31 décembre 2017, date du renouvellement du contrat d'affermage avec Veolia.

Le Conseil municipal après avoir valablement délibéré à l'unanimité de membres présents ou représentés,

- **DECIDE** l'adhésion au contrat.
- **DONNER DELEGATION** à Monsieur le Maire pour le signer ainsi que les éventuels avenants et effectuer les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

## **7 -4- CHANGEMENT DANS LES REPRESENTATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des modifications pour certaines délégations communales :

Commissions CAC :

- Culture : Camille OGER serait remplacé par Valérie MORILLON
- Equipements Communautaires : Camille OGER serait remplacé par Christian USUREAU

Syndicat mixte pour le traitement des déchets ménagers - VALOR 3E :

- Camille OGER serait remplacé par Jean-Robert TIGNON

Le Conseil municipal après avoir valablement délibéré à l'unanimité de membres présents ou représentés,

**ADOpte** l'ensemble des propositions.

## **7 -5- FOURNITURE CARBURANT**

Monsieur le Maire expose :

Le fournisseur de carburant pour l'ensemble des véhicules communaux, le garage Gilles BRETIN S.A.R.L. du May sur Evre, arrête son activité et le repreneur n'assurera plus la partie station-service.

Après recherche, la station TOTAL-ACCESS de CHOLET propose le meilleur rapport prix / proximité.

Afin d'accéder aux différents produits et services, il convient d'adhérer à la carte TOTAL GR AXEANE. Celle-ci est proposée pour un coût annuel de 45.20 € TTC pour 2014, avec facturation électronique.

Il est demandé au Conseil municipal de décider de la souscription à cette offre.

Le Conseil municipal après avoir valablement délibéré à l'unanimité de membres présents ou représentés,

- **RETIENT** les propositions de la station TOTAL-ACCESS
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'entreprise TOTAL.

## **7 -6- MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "VOISINS-VIGILANTS"**

Monsieur le Maire informe que plusieurs dizaines de personnes se sont fait connaître pour s'intégrer dans l'opération.

Une convention sera signée avec la Préfecture dès le mardi 15 juillet 2014 pour une mise en place immédiate.

Les personnes désignées par la Commune et la Gendarmerie seront chargées d'informer les autorités sur d'éventuels comportements suspects dans leur quartier

## **8 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

### **8 -1- VIE SOCIALE**

#### **Restaurant scolaire**

- hausse de la fréquentation : en moyenne 216 enfants/jour en 2013/2014
- la séparation des enfants par âge a eu des effets positifs
- commande d'une table et de 25 chaises en cours
- question du renouvellement du piano et de certains mobiliers à programmer les prochaines années.
- recherche de remplaçants (es) pour le temps du service
- réflexion à lancer sur la réduction des déchets

#### **Contrat Enfance Jeunesse**

Il se termine en 2014.

La phase de diagnostic a commencé pour un nouveau contrat.

#### **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

- inscription de la 1<sup>ère</sup> période terminée : 271 enfants maximum (jeudi) :
  - 7 groupes à l'école privée les Tilleuls
  - 12 groupes à l'école publique
- demande à faire aux associations sportives pour l'utilisation de leur matériel.

### **8 -2- VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION**

**Tarifs des locations de la future salle des fêtes** : l'étude se poursuit pour une présentation au Conseil à l'automne. Une attention est portée aux St-Légeois et aux associations.

**Un point est fait après la réunion des plannings** : la plupart des difficultés est aplanie.

#### **Bilan de l'Art au Pas Léger :**

- 711 € reversés au Téléthon, pour un budget de 5 276 €.
- bonne mobilisation de tous les acteurs locaux
- prévoir plus d'animations sur l'après-midi pour attirer une population plus importante
- impliquer les St-Légeois qui ont un don particulier (jeunes ...)
- horaire de la pièce de théâtre mal positionné ? La planifier plutôt l'après-midi ?

#### **Bulletin municipal :**

- 23 articles d'associations + un article par commission municipale, avec en couverture, Bernard TUFFEREAU, secrétaire général à la retraite.

**Fête des CM** : la soirée s'est bien déroulée

*N. B. : le matériel d'entretien est à changer au foyer*

**La rencontre inter-sports** lors de la fête communale, le samedi matin, s'est bien déroulée.

### **8 -3- CADRE DE VIE**

**Après-midi développement durable** avec les 2 écoles.

## 9 - CALENDRIERS

### JUILLET

- **Lundi 7 :**
  - Bureau CAC – 18h00
  - Commission Cadre de vie 20h30
- **Mardi 8 :** CCAS – 18h30
  
- **Lundi 21 :** Conseil C.A.C.

### AOUT

- **Jeudi 21 :** CARISPORT – réception de l'équipe de SOCHAUX – 20h30
- **Samedi et Dimanche 23/24 :** CARISPORT – Matches à ST-LEGER et finales au MAY SUR EVRE le dimanche après-midi
- **Samedi 30 :** F'estives – Parc et cour de la Mairie.

### SEPTEMBRE

- **Lundi 1<sup>er</sup> :** Commission Cadre de vie – 20h30
- **Mardi 2 :** Commission Vie associative – 20h30
- **Vendredi 5 :** Conseil municipal – **18h30**
- **Samedi 6 :** CME – 10h30
- **Lundi 8 :** Commission Vie Sociale – 20h00
- **Samedi 20 :** CME – 10h30